

Je désire louer (veuillez indiquer le nom du bien) :

PRENEUR DU BAIL :

Nom : Prénom :

Adresse : NPA Localité :

Etat civil : Date de naissance :

Nationalité :

Salaire ou revenu mensuel : CHF

Nombre de personnes qui habiteront l'appartement dont enfants

Pour les étrangers, permis : L B C Poursuites en cours : oui non

Téléphone : E-mail :

Avez-vous des animaux domestiques ? oui non

Avez-vous une Responsabilité civile privée ? oui non

Souhaitez-vous louer une place de parc ou un garage ? oui non

Date d'entrée :

CODÉBITEUR

COLOCATAIRE

AUCUN AUTRE LOCATAIRE

Nom : Prénom :

Adresse : NPA Localité :

Etat civil : Date de naissance :

Nationalité :

Salaire ou revenu mensuel : CHF

Pour les étrangers, permis : L B C Poursuites en cours : oui non

Téléphone :

REMARQUE :

.....
.....
.....
.....
.....

Ce document doit être transmis à l'adresse suivante :

**Rieser Immobilier SA | Ruelle des Anges 2 | 1870 Monthey | ✉ info@rieserimmobilier.ch | 1
☎ 024/471.36.83**

PIÈCES À JOINDRE POUR UNE LOCATION D'APPARTEMENT :

Documents à nous faire parvenir impérativement afin que le dossier soit pris en considération :

- Une copie lisible de votre pièce d'identité ou du passeport et de l'éventuel permis de séjour.
- Attestation de salaire ou copie des trois dernières fiches de salaire ou copie du contrat de travail si en période d'essai. Pour les indépendants, copie de la dernière taxation fiscal et copie de leur inscription au Registre du Commerce.
- Extrait original de l'Office des Poursuites de votre domicile, datant de moins de 3 mois, pour tous les candidats.
- Copie de votre assurance ménage et responsabilité civile, à défaut, une offre.

FRAIS DE DOSSIER :

Aucun frais de dossier ne sera facturé à la conclusion d'un bail à loyer. Si vous deviez renoncer à l'objet après avoir déposé un dossier de location, un montant de CHF 150.- vous sera facturé pour les frais administratifs occasionnés. Si votre renonciation intervient après l'établissement d'un contrat de bail, les frais administratifs se monteront à CHF 300.-. Ces montants s'entendent TVA incluse. Le(s) candidat(s) et le(s) codébitteur(s) accepte(nt) ces conditions qui valent reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP. Le bail ne sera réputé parfait qu'une fois signé par le locataire et le bailleur, respectivement son représentant.

Le(s) soussigné(s) certifie(nt) avoir visité l'objet, donné des renseignements exacts et complets, ainsi qu'avoir pris connaissance et accepté les conditions mentionnées ci-dessus. Il(s) autorise(nt) Rieser Immobilier SA à prendre tout renseignement complémentaire. Cette inscription n'est valable que pour l'objet susmentionné, elle ne constitue pas un engagement formel de part et d'autre. En cas de non-conclusion de bail, cette fiche et les documents constituant le dossier de candidature seront systématiquement détruits sous un délai de 3 semaines.

Lieu et date :

.....

Signature du/de la candidat(e)

.....

Signature du/de la colocataire/codébitteur (trice)

Ce document doit être transmis à l'adresse suivante :

**Rieser Immobilier SA | Ruelle des Anges 2 | 1870 Monthey | ✉ info@rieserimmobilier.ch | 2
☎ 024/471.36.83**